

DECLARATION DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Citoyennes et Citoyens
Mesdames et Messieurs

Dans 72 heures, notre pays célèbrera le soixantième anniversaire de son accession à l'indépendance nationale.

Ce sera, comme vous le savez bien, le 2 Octobre 2018.

Cette date, repère indéniable de l'histoire collective guinéenne interpelle chaque guinéenne et chaque guinéen aussi bien ceux des villes que des zones rurales. A ce titre, elle s'impose comme une date de mémoire qui ne doit laisser aucune place, aussi minime soit-elle, à l'exposition à la face du monde de nos insuffisances de cohésion et de nos divergences politiques.

Pour cette fête anniversaire, notre pays accueille une bonne dizaine de Chefs d'Etat amis, des Ministres d'Etat, des Hauts représentants des Mouvements de libération nationale en Afrique, etc...

L'enjeu pour le peuple fier de Guinée est grand.

Tout en prenant en compte les droits et devoirs des uns et des autres, le Gouvernement de la République en appelle aux formations politiques du pays et aux organisations non gouvernementales et autres acteurs sociaux de surseoir à toute marche et/ou manifestation pour permettre une commémoration des 60 ans d'indépendance digne du peuple de Guinée. En conséquence de quoi, il est demandé à Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, les Préfets, les Sous-préfets et les Secrétaires Généraux de Commune de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente mesure qui prend effet à compter de sa date de publication.

Conakry, le 28 Septembre 2018

Le Ministre de l'Administration du
Territoire et de la Décentralisation
Général Bouréma CONDÉ